

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
25 février 2019

PUBLIE LE : 13 MARS 2019

Délibération n°250219-4 : Tarifs 2019 pour le tri et le traitement des déchets hors incinération

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pu siéger le dix-neuf février deux mille dix-neuf par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 19 FÉVRIER 2019

Présents

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du secrétariat général

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	16
<u>Délégués présents</u>	:	10
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	10

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq février à dix-sept heures, le Comité des Syndicats Intercommunaux pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 25 FÉVRIER 2019

Présents

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Ghislaine SENE, DELEGUEE TITULAIRE
Denis FAIST, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
Amadou DAFF, DELEGUE TITULAIRE
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE
Lucas CHARME, DELEGUE TITULAIRE
Fatiha EL MASAUDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Fabrice POURCHE, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Audrey MILLEVILLE, Responsable du SIDRU
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable des instances
AZALYS : Monsieur Eric BAILO, Directeur

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	PAS NECESSAIRE
<u>Délégués présents</u>	:	9
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	9

SIDRU / CS -250219- 4

OBJET : TARIFS 2019 POUR LE TRI ET LE TRAITEMENT DES DECHETS HORS INCINERATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 qui interdit la délégation de compétence du comité au Président pour fixer les tarifs ;

VU la convention de coopération pour le traitement des emballages signée en 2013 avec le SIVaTRU ;

VU le marché de traitement des déchets verts signé avec la société PAPREC pour une durée de deux ans reconductible deux fois un an à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

VU le marché de traitement des encombrants allotis en trois lots et signés avec les sociétés VERTCOMPOST et SEPUR pour une durée de deux ans reconductible deux fois un an à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

VU les avenants de prolongation des marchés de traitement des déchets verts et encombrants signés fin 2018, qui fixent un nouveau prix à la tonne de traitement des encombrants, et qui prolongent d'un an la durée des marchés, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2020 ;

CONSIDERANT que chaque année, une formule de révision des prix est appliquée au prix initial ;

CONSIDERANT que le SIDRU refacture à ses membres le prix mensuel du traitement des déchets hors incinération en fonction des tonnages apportés et à l'euro près ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

FIXE le prix de traitement des déchets à la tonne, hors incinération, pour l'exercice 2019, selon les tarifs suivants :

Tri des emballages (SIVaTRU):

	Prix € HT/t	Prix € TTC/t
Emballages en mélange	191,48	210,63
Emballages seuls	267,52	294,27
Journaux seuls	52,48	57,73
Verre	7,41	8,15
Déclassement emballages	14,91	16,40
Déclassement verre	111,46	122,61

Traitement des encombrants :

	Prix € HT/t	Prix € TTC/t
Lot 1 et lot 2 (PAPREC)	100,00	110,00

Traitement des déchets verts :

	Prix € HT/t	Prix € TTC/t
Lot 1 et lot 3 (VERT COMPOST)	23,50	25,85
Lot 2 (SEPUR)	29,25	32,18

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 13 MARS 2019

Transmis en préfecture et affiché le 13 MARS 2019

Pour Extrait Conforme



Jean-Luc GRIS
Président du Syndicat Intercommunal